



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250605-DELIB2_05062025-DE

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de transmission de la convocation 28 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles			Pouvoir à Francis DE KONINCK
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nicole GAUTHIER a été nommée secrétaire de séance.

MISSION DE CONTRÔLE POUR LA CHAUFFERIE ET TRAVAUX D'ISOLATION COUDRECEAU
(Délibération n°2-05/06/2025)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite pour l'attribution des missions de contrôleurs technique pour le projet d'isolation thermique de l'école maternelle et de la salle des fêtes et la construction d'une chaufferie biomasse à Coudreceau – Arcisses afin d'accompagner la maîtrise d'œuvre durant les travaux.

Le bureau de contrôle a pour mission de vérifier le respect des normes de construction de la phase de projet à la réalisation effectives avec les normes en vigueur. Les missions confiées à ce dernier sont :

- Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- Mission LE : solidité des existants,
- Mission SEI : Sécurité des personnes dans les ERP et IGH.

L'entreprise SOCOTEC a fait une offre pour une mission de base à 2 720 € HT.
Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de 190 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 720 € HT.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/06/2025
et de la publication le 16/06/2025
Fait à ARCISSES, le 13/06/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

